

*Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

*Le chef de cabinet*

*Paris, le* **07 MARS 2019**

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, vos observations relatives à l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI) dans le cadre de la réforme du lycée.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a confié le soin de vous répondre. Il souhaite vous remercier de votre démarche et vous assurer de la mobilisation des services du ministère dont il a la responsabilité en faveur des filières d'excellence et de la préparation des élèves et des personnels aux enjeux du monde contemporain.

En outre, je vous précise que la mise en place d'un nouvel enseignement spécialisé « numérique et sciences informatiques », en classe de première à compter de la rentrée de 2019 et en classe de terminale à la rentrée de 2020, s'accompagnera de mesures destinées à permettre aux professeurs de délivrer une formation de qualité, exigeante et au fait des dernières évolutions technologiques.

Ainsi, la conception d'une formation spécifique dans le cadre d'un diplôme universitaire est prévue, de même que la création d'un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) « numérique et sciences informatiques » dont la première session aura lieu en 2020.

En complément, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à Monsieur le directeur général des ressources humaines afin qu'il examine les observations que vous avez exposées et qu'il vous tienne directement informé de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe PACOHIL

Monsieur Jean-Pierre ARCHAMBAULT  
Président de l'EPI - Association Enseignement Public et Informatique  
Laboratoire d'informatique de Paris VI  
4 place Jussieu - Tour 26, boîte courrier 169  
75252 PARIS 05